**[LOGO de votre entreprise]**

**[DATE]**

***Transmis par courriel***

**[Nom de votre député provincial]**

**[Adresse courriel de votre député provincial]**

**Objet : Appel à une action immédiate pour lutter contre l’abus de main-d’œuvre et la fraude fiscale au sein de l’industrie du camionnage au Canada**

[Madame la Députée] [Monsieur le Député]

Le modèle de classification erronée de Chauffeur inc. dans le camionnage est catégoriquement illégal. Il s’agit d’un système fondé sur une corruption généralisée et organisée qui prive délibérément les travailleurs de leurs droits du travail, exploite les vulnérabilités des systèmes d’immigration et de résidence permanente et alimente l’évasion fiscale massive.

Ce stratagème dépouille les travailleurs, met en danger la sécurité routière des usagers de la route, compromet l’économie en privant les coffres du gouvernement de milliards de dollars de pertes de revenus chaque année, ce qui est essentiel pour financer les programmes sociaux et les infrastructures nationales.

Parce que cette corruption organisée se fait au détriment d’entreprises responsables et conformes qui paient leur juste part et respectent les lois et les normes du Québec, elle a également des impacts dévastateurs sur la concurrence loyale sur laquelle reposent notre chaîne d’approvisionnement et notre économie.

Pire encore, ces mêmes acteurs ciblent souvent les nouveaux conducteurs et ceux qui viennent d'arriver au Québec et au Canada par des pratiques sans scrupules telles que la vente de EIMTs, et dans certains cas, le travail forcé et les pratiques d'esclavage moderne.

Au cours des douze dernières années, l'Association du camionnage du Québec (ACQ) a soulevé la question de Chauffeur inc. et de la corruption organisée qu'elle soutient auprès du gouvernement provincial et de tous les ministres concernés. Tous les niveaux de gouvernement, provincial et fédéral, sont au courant de cette crise, mais malheureusement nous ne voyons aucun impact sur le terrain et le stratagème continue son ascension.

Emploi et Développement social Canada (EDSC) et l'Agence du revenu du Canada (ARC) ont été identifiés comme les principaux organismes fédéraux responsables pour enrayer ce stratagème. De plus, les ministères du Travail, du Transport et de la Mobilité durable, des Finances, le MIFI et les agences gouvernementales qui en découlent ont été identifiés comme les principaux organismes provinciaux responsables pour enrayer le stratagème.

Par conséquent, je demande une action immédiate, comprenant – mais sans s'y limiter – les mesures suivantes :

1. Donner les outils à la Société de l’assurance automobile du Québec, Contrôle routier Québec et la Commission des transports du Québec afin qu’ils puissent avoir, notamment, des pouvoirs accrus et coercitifs en lien avec leur devoir d’assurer la sécurité routière et de veiller au maintien de l’équité concurrentielle dans le domaine du transport des biens. Je demande également au gouvernement de s’assurer à ce que des inspections conjointes de CRQ avec les corps policiers et autres agences gouvernementales soient faites.
2. Donner un levier à Revenu Québec afin de sévir vigoureusement contre les stratèges Chauffeurs inc. en rendant solidairement responsables les donneurs d’ouvrages quant au paiement de l’impôt pour les dissuader de contracter avec des « Chauffeurs inc. » et cotiser leurs employeurs. Introduire un relevé similaire au T4A fédéral pour permettre une traçabilité documentaire et générer une entente de partage d’informations entre Revenu Québec et l’Agence du revenu du Canada.
3. Donner des outils à la CNESST afin de sévir fermement et plus rapidement contre les stratèges Chauffeurs inc., et assurer une protection adéquate des travailleurs. De plus, s’assurer d’un partage d’informations, notamment entre CNESST, son équivalent ontarien (WSIB) et EDSC.
4. S’assurer que le Ministère de l’Immigration, la Francisation et de l’Intégration mette en place des mesures de vérifications strictes des entreprises voulant bénéficier du programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et de partager ces informations avec le PTET de Service Canada.
5. Finalement, je demande au gouvernement de s'engager à examiner ce problème, et de s’assurer d’une approche collaborative et d’un partage d’informations entre les agences responsables de la mise en application des lois et des règles du travail, de la fiscalité et de la sécurité routière.

Au-delà de ces actions, je demande simplement au gouvernement de respecter les lois fiscales et du travail du Québec. Nous avons atteint un point de crise dans l'industrie du camionnage, et les entreprises responsables et conformes souhaitent voir des actions claires et immédiates.

J'espère que vous prendrez en compte cette correspondance et que vous choisirez de défendre les hommes et les femmes travaillant dur dans notre secteur et qui font leur part pour faire avancer l'économie de notre province de manière juste, sûre et conforme.

Cordialement,

[Votre nom]